

Régularisation des charges locatives pour l'année 2019

Malgré une période particulière depuis le 16 mars et des équipes en effectif réduit pour cause de confinement, Habitat 70 a réussi à procéder à la régularisation des charges locatives pour l'année 2019 et établit les nouvelles provisions pour l'année 2020. Le solde sera porté sur votre avis de paiement de mai.

Les charges que nous répercutons à nos locataires correspondent aux factures que nous réglons auprès de nos fournisseurs tout au long de l'année.

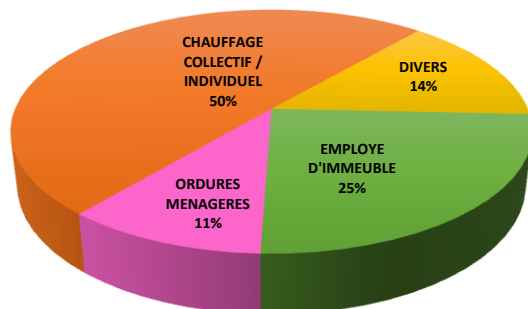
Cette année, la dépense des charges (hors eau), globalement maîtrisée, s'élève à 7 626 862 €.

Nous notons, cette année encore, vos efforts sur la consommation d'eau et nous vous encourageons à rester vigilant sur toute anomalie qui pourrait entraîner une surconsommation.

Il en résulte que 89% d'entre vous, soit 8629 locataires profiteront d'une régularisation de leurs charges à leur avantage.

Soyez assurés que nous poursuivrons les actions engagées, notre volonté étant de limiter l'impact de vos charges locatives, en favorisant les travaux d'économie d'énergie sur nos immeubles et le renouvellement des installations de chauffage.

REGULARISATION DES CHARGES 2019



Avril 2020

Le Directeur Général
Olivier ROSAT



Nous vous rappelons que pour nous contacter, vous pouvez :

- Appeler notre Centre Relation Client au **03.84.96.13.70**
- Envoyer un mail à crc@habitat70.fr

Pour régler votre loyer, vous avez la possibilité de :

- D'utiliser votre Espace Locataire via notre site internet www.habitat70.fr pour les paiements CB
- Déposer un chèque dans la boîte aux lettres de votre agence ou l'envoyer à l'adresse habituelle
- Nous écrire pour toute question à infopaiement@habitat70.fr